



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de
L'ESSONNE

Arrondissement
de
PALAISEAU

COMMUNE DE VILLEJUST

DÉCISION N° 2025- 05

PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN DEVIS CONCERNANT L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES INSTALLATIONS CONNEXES DANS LE CADRE DU MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE.

Le Maire de la commune de VILLEJUST,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° DEL CM01_2020_004 du 25 mai 2020 portant délégation de compétence du Conseil Municipal au Maire ;

VU la délibération n° DEL CM 07_2024_75 du 9 décembre 2024 concernant l'attribution du marché 2024-04 relatif à un marché public global de performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations ;

CONSIDÉRANT que la commune doit faire appel à une assistance de maîtrise d'ouvrage pour accompagner la commune dans la mise en œuvre administrative du marché global de performance sur la 1^{ère} année ;

CONSIDÉRANT la proposition commerciale établie par la société Europe Expert Conseil Ingénierie en date du 25 novembre 2024;

DÉCIDE

Article 1 : Monsieur Le Maire décide de conclure et de signer le contrat d'assistance de maîtrise d'ouvrage pour accompagner la commune dans la mise en œuvre administrative du marché global de performance sur la 1^{ère} année, avec la société Europe Expert Conseil Ingénierie.

Article 2 : La somme de 16 044 euros TTC sera réglée selon les modalités définies dans le contrat et les crédits y afférents seront inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire, La Directrice Générale des Services de la commune de Villejust, le Directeur des Services Technique et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villejust, le 16 janvier 2025.

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.
Affiché le : 21/01/2025

